

L'AMAPopote Lyonnaise

Contrat d'engagement mutuel - Pour une durée 6 mois

Contrat valable du 06/10/2011 au 29/03/2012

- Pour des corbeilles de 6 œufs –

Ce contrat est organisé par l'AMAPopote Lyonnaise et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'association.

Il est établi entre :

Ludovic Lhopital & Mayi Laborde

Maraîchers

Demeurant 28 Chemin Arravons

à Thurins (69510)

Tél. : 06 63 43 80 88

Et _____

Membre adhérent de l'AMAPopote
Lyonnaise

Demeurant _____

à _____

email : _____

Et _____

Membre adhérent de l'AMAPopote
Lyonnaise

Demeurant _____

à _____

email : _____

Dénoté « le Producteur »

(Ensemble) dénoté(s) « l'Amapien »

Engagement réciproque

Le producteur s'engage à fournir, pendant 6 mois, une corbeille de 6 œufs frais issus de son exploitation en conversion bio (certification ECOCERT N°6967739) à raison d'une corbeille toutes les semaines ou d'une corbeille une semaine sur deux, suivant la formule choisie par l'Amapien.

Le producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des œufs. Il s'engage également à être présent lors des distributions.

L'Amapien s'engage à acheter l'ensemble des corbeilles œufs prévues au contrat.

Formule et Tarifs

Deux formules sont proposées :

- « 1/1 semaine » : 1 corbeille de 6 œufs **toutes les semaines** pour un total de 25 corbeilles
- « 1/2 semaine » : 1 corbeille de 6 œufs **une semaine sur deux** pour un total de 13 corbeilles

La corbeille de 6 œufs est au prix de 1,90 euros.

Volontariat

Il est à noter que l'association fonctionne sur la base de l'implication volontaire de ses adhérents, et que sans cette implication, l'Amap ne pourrait pas fonctionner. En particulier, au minimum **3 aides aux distributions sont souhaitables (de 18h30 à 20h10)** afin d'assurer le bon fonctionnement de l'AMAP, et ce sur la base du volontariat.

Modalités du joker adhérent

Le « joker adhérent » est défini dans le contrat légumes. Chaque Amapien est libre de le prendre ou non. En cas de prise du joker adhérent, les corbeilles œufs seront distribuées la semaine suivante. Ainsi, l'Amapien prendra 2 corbeilles œufs la semaine suivant celle de la prise du joker adhérent.

L'AMAPopote Lyonnaise

Contrat d'engagement mutuel - Pour une durée 6 mois

Modalités de distribution

Les distributions sont effectuées exclusivement à l'Arche de Noé, centre de loisirs de l'Armée du Salut, 3-5 rue Félicité 69007 LYON, **le jeudi soir entre 18H45 et 20H00**.

A noter qu'il est possible que quelqu'un vienne chercher la corbeille à la place de l'adhérent

Toute corbeille non récupérée à la fin de la distribution sera perdue pour l'adhérent. Aucune corbeille ne sera remboursée.

Date sans distribution

Le contrat couvre 26 Jeudis mais l'AMAPopote Lyonnaise a décidé, en concertation avec le producteur, qu'il n'y aurait pas de distribution le :

Jeudi 29 Décembre 2011

Règlement

A l'occasion de la signature du présent contrat, l'Amapien s'engage à fournir le règlement de l'ensemble des corbeilles prévues au contrat, par **chèque qui sera encaissé avant le 15 de chaque mois** par Ludovic & Mayi.

CONTRAT Cocher la case	Périodicité	Nombre de corbeilles de 6 œufs	Montant total	Mode de règlement
	1/1 semaine	25	47,50€	1 chèque de 47,50€
	1/2 semaine	13	24,70€	1 chèque de 24,70€

L'Amapien s'engage à régler à la signature des présentes par chèque (**à l'ordre de Ludovic Lhopital**) les montants sélectionnés dans le tableau ci-dessus.

Fait à Lyon en 2 exemplaires, le _____ .

L'Amapien

Faire précéder la signature de la mention
« Lu et approuvé »

Le Producteur

Faire précéder la signature de la mention
« Lu et approuvé »

En cas de besoin, vous pouvez contacter la référente du « contrat œufs », Françoise PHILIPPS, au 06 84 64 59 61.